Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901862-20260213-CCASD2026021303-DE

CCAS du 13 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
05/02/2026

Conseillers en exercice
15

Présidente: Mme Brigitte MEL
Secrétaire de séance : Mme Gwénaëlle QUERE

Le CCAS de la commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le vendredi 13 février 2026, à 18 heures, à la Mairie de PLOUEZOC'H, sous la présidence de Mme Brigitte MEL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Brigitte MEL, Gwénaëlle QUERE, Michèle GALOPIN, Françoise LAURENT, Caroline JACQ, Anaïs MEL, Florence SIMON, Jean MOAL, Annie TROADEC, Danièle PHILIPPE,
ABSENTS : Guy LE FUR, Anne-Sophie MORVAN, Yvette LE MOAL, Marie-Pierre GRALL et Fabienne JÉGOU

D 2026 02 13 03 – – PRISE EN CHARGE FACTURE D'EXPERTISE MEDICALE – DOSSIER 01/2026

Madame Brigitte MEL fait part aux membres du Conseil d'Administration, d'une demande de l'Association pour le Soutien des Adultes en difficulté (ASAD) sollicitant la prise en charge totale ou partielle par le CCAS des frais d'expertise médicale en vue d'une mise sous tutelle d'une personne habitant PLOUEZOC'H.

Après en avoir délibéré, le Conseil, décide de la prise en charge de ces frais par le budget du CCAS, à hauteur de 50 % de la facture du médecin, soit 95 €.

ACTE RENDU DÉCISION DU CCAS : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de :

- la publication le : 26/02/2026
- la transmission à la Préfecture le : 26/02/2026

Fait à PLOUEZOC'H, le 26/02/2026 Pour extrait conforme

Brigitte MEL
Maire

MAIRIE DE PLOUEZOC'H
29252